

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF34

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Après la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 121-1 du code forestier, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Elle exclut les pratiques sylvicoles telles que les plantations monospécifiques et la transformation de forêts diversifiées en plantations monospécifiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les forêts de plantation représentent aujourd'hui près de 7% de la surface forestière mondiale et leur part tend à s'accroître au fil des ans. C'est une bonne chose, dans le sens où cela réduit la pression sur les forêts naturelles. Pourtant, leur intérêt ne fait pas consensus. Deux de leurs caractéristiques font débat : elles ont recours à un nombre limité d'espèces (pins, épicéas, peupliers, eucalyptus, teck et hévéa) ; elles consistent généralement en de grandes étendues monospécifiques, où une seule essence est exploitée.

Cette homogénéisation des espaces forestiers présentent des risques.

Favoriser la plantation d'arbres est une chose par contre se tourner vers la plantation monospécifique, et recommencer des erreurs comme la forêt de pins des Landes est une ignominie.

Nombreux sont les rapports et travaux qui soulignent que, quand on a plusieurs espèces en mélange, on a des forêts beaucoup plus résilientes par rapport au changement climatique, fonctionnant mieux. La litière qu'elles forment au sol pourra être prise en charge par des organismes très différents, complémentaires.

On parle beaucoup dans les Vosges des épicéas qui dépérissent à cause des scolytes. Si on avait des peuplements avec différentes espèces, les choses se seraient peut-être mieux passées. Au Portugal, à

partir des années 1970, des milliers d'hectares d'eucalyptus ont remplacé les chênes-lièges, avec pour conséquence des incendies meurtriers, car l'eucalyptus est une espèce très inflammable.

Ainsi, cet amendement vise à inscrire dans les orientations générales de la politique forestière l'exclusion de certaines pratiques sylvicoles des objectifs de gestion durable auxquels l'État doit veiller.